

Avril 2024

Feuille de route pour la législature 2023-2028



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

«Aucun de nous,
en agissant seul,
ne peut atteindre
le succès.»

Nelson Mandela



© Niels Ackermann / Lundi13

Avant-propos

Delphine Bachmann, Conseillère d'Etat

Le Conseil d'Etat a présenté fin novembre 2023 son programme de législature articulé autour de quatre axes forts :

- Agir pour une société qui bénéficie de stabilité, de prospérité et de sécurité.
- Offrir des perspectives d'avenir concrètes et favoriser une réponse collective aux grandes transitions numériques, écologiques et démographiques.
- Favoriser l'expression des droits et des libertés individuelles.
- S'appuyer sur un État efficace et moderne, apte à relever les défis de son temps.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action du Département de l'économie et de l'emploi (DEE) et de sa présente feuille de route. Vous trouverez ci-après la déclinaison des principales actions de politique publique que j'entends mener à bien avec mes équipes ces quatre prochaines années. Ces actions sont déclinées en trois grands chapitres.

1. Anticiper et répondre à l'évolution du monde économique

Le canton de Genève dispose d'une économie dynamique et diversifiée, créatrice de prospérité et d'emplois. Nous devons promouvoir l'attractivité de notre canton, en misant sur des conditions-cadres qui favorisent l'implantation de nouvelles entreprises, tout en stimulant celles qui constituent notre patrimoine et notre tissu économique local.

Cette ambition implique un accompagnement quotidien et personnalisé des entreprises, dans leurs différentes transitions, en particulier écologiques, démographiques et numériques. Cela passe aussi par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial. Dans un environnement caractérisé par une concurrence accrue, Genève doit se démarquer par une approche proactive destinée à promouvoir ses atouts.

Dans ce contexte, l'innovation se positionne au cœur de nos priorités. Elle représente non seulement un vecteur essentiel de la dynamique économique de notre territoire, en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée, mais elle est aussi la clé pour affronter, voire anticiper les nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés, dans un monde en rapide et permanente mutation. Notre but est d'intensifier le soutien à l'innovation, en identifiant, puis en activant les leviers susceptibles d'accélérer son essor à Genève. Au sein de cette dynamique, le Campus Biotech joue un rôle important en développant un écosystème dans le secteur des sciences de la vie. En créant du lien entre les différents acteurs, il participe à la transformation des avancées scientifiques en innovations commerciales.

2. S'adapter et faire face aux enjeux de l'évolution du marché du travail

Afin de contribuer à la prospérité de Genève, notre département accorde une attention particulière à l'emploi, en fournissant les outils nécessaires pour réussir dans un paysage professionnel en constante évolution.

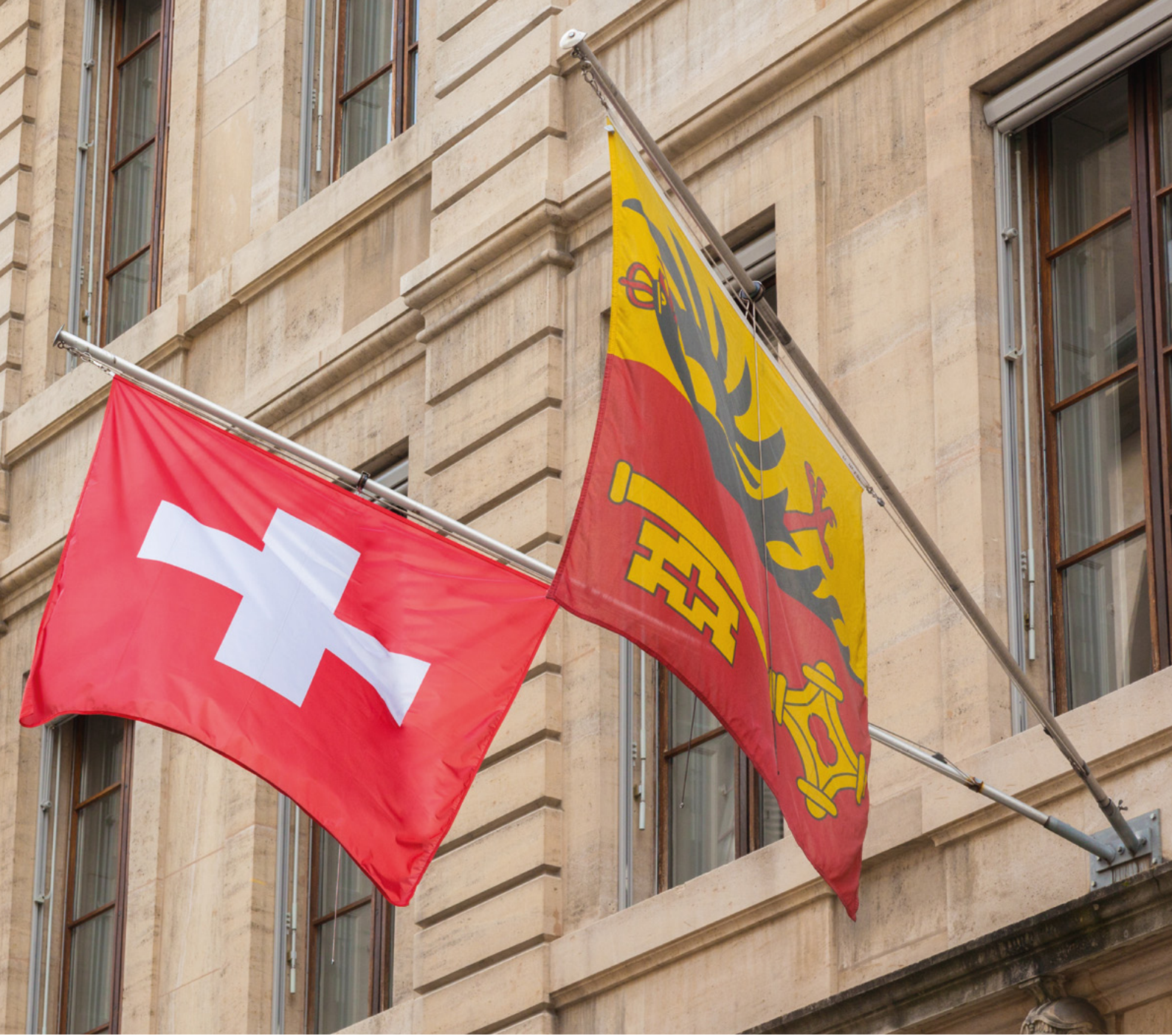
Dans cette optique, nous renforçons le soutien des résidentes et résidents genevois dans leur parcours professionnel, en plaçant l'employabilité au centre de nos préoccupations. Notre objectif est de permettre à chacune et chacun d'avoir un travail, mais aussi de le conserver et de s'épanouir tout au long de sa carrière. Cela nécessite une réponse adaptée aux besoins et aux perspectives concrètes d'emploi, en particulier dans les secteurs confrontés à une pénurie de main-d'œuvre, à l'instar de l'informatique, de la santé, du social, de la transition écologique ou encore de la restauration. De nouvelles formations professionnelles seront élaborées en collaboration avec les partenaires sociaux, les entreprises, les branches professionnelles et les instituts de formation. Dans ce cadre, nous développerons des micro-certifications ciblées, répondant aux besoins du marché du travail, afin de valoriser des acquis ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Nous nous engageons aussi au service des demandeuses et demandeurs d'emploi en fin de droit. Les emplois de solidarité seront réformés pour renforcer le dispositif de passerelles vers le marché du travail ordinaire. De nouveaux postes de travail en insertion professionnelle seront créés en faveur des personnes en fin de droit au chômage ou bénéficiant de l'aide sociale, renforçant ainsi leur accès à l'emploi durable.



3. Accompagner et encadrer les mutations de la société en termes d'économie et d'emploi

Pour renforcer l'attractivité de notre canton et promouvoir un marché du travail sain et dynamique à Genève, nous devons continuer à protéger les travailleuses et les travailleurs, tout en ayant le souci constant d'être au service de nos administrées et administrés, notamment en simplifiant les procédures administratives. En adoptant une approche pragmatique, nous faciliterons l'adhésion aux procédures, en partant du principe que les règles perçues comme justes et claires sont plus aisément respectées.



Les mutations induites par les économies de plateforme – comme la numérisation croissante, l'évolution des attentes des consommatrices et consommateurs et les changements dans l'organisation du travail – nécessitent notre attention et notre soutien. Le cadre légal sera analysé et, le cas échéant ajusté pour garantir une concurrence loyale ainsi que la protection des droits des travailleuses et des travailleurs.

L'esprit de notre démarche est également reflété dans la refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement. Cette révision, qui bénéficiera d'une large consultation, aura pour but d'équilibrer les intérêts des établissements publics avec ceux des riverains, en cherchant ainsi à concilier la vie des quartiers avec les impératifs de rentabilité économique et le respect des conditions de travail.





« Je suis enthousiaste à l'idée de collaborer avec l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de mon département pour déployer cette stratégie et assister à sa concrétisation au cours de cette législature ! »

Delphine Bachmann, Conseillère d'État,
chargée du Département de l'économie
et de l'emploi (DEE)

Sommaire

CHAPITRE 1

Anticiper et répondre à l'évolution du monde économique	11
A. Adapter et renforcer le cadre actuel afin de pouvoir répondre aux nouvelles réalités économiques	12
A.1 Nouvelle stratégie économique cantonale	12
A.2 Refonte de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi	12
B. Stimuler l'innovation et développer des clusters et pôles d'excellence	13
B.1 Stimulation de l'innovation au sein du tissu économique genevois	13
B.2 Développement du pôle de compétences des sciences de la vie	13
B.3 Élaboration d'un plan d'action stratégique pour le développement du secteur philanthropique	14
B.4 Création d'un cluster des industries créatives	15
C. Soutenir l'attractivité du territoire genevois	15
C.1 Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial	15
C.2 Soutien au secteur événementiel	16
C.3 Soutien au maintien et au développement du tissu industriel genevois en accélérant la mutation des zones industrielles en écoParcs	16
D. Accompagner les entreprises dans leurs différentes transitions	17
D.1 Accompagnement des entreprises dans leur transition vers des modèles d'affaires durables	17
D.2 Cursus de formation en économie numérique	17

CHAPITRE 2

S'adapter et répondre aux enjeux de l'évolution du marché du travail	19
E. Maintenir et renforcer l'employabilité	20
E.1 Renforcement des allocations de formations fédérales (AFO)	20
E.2 Développement des voies de formation et de reconversion	20
E.3 Réforme des emplois de solidarité (EdS)	20
E.4 Étude de la mise en œuvre d'un compte individuel de formation pour encourager la formation d'adulte	21
E.5 Refonte de la loi cantonale en matière de chômage (LMC)	21
F. Anticiper les besoins des entreprises	21
F.1 Gestion prospective des compétences et des ressources	21

CHAPITRE 3

Accompagner et encadrer les mutations de la société en termes d'économie et d'emploi	23
G.1 Refonte de la LRDBHD	24
G.2 Garantie de la conformité dans l'économie de plateformes	24



Anticiper et répondre à l'évolution du monde économique

Le DEE renforce son soutien à l'écosystème économique genevois au regard des défis majeurs à venir ainsi que des crises sanitaire, économique et énergétique traversées ces dernières années.

Il travaille en étroite concertation avec les milieux concernés pour définir une vision et élaborer un cadre adapté aux enjeux actuels et futurs. Il adapte les lois existantes en conséquence.

Il renforce l'accompagnement des entreprises du canton, notamment des PME. Elles ne disposent en effet pas toujours des ressources et des compétences nécessaires, alors qu'elles font face à des mutations majeures et complexes qui demandent des actions rapides et adaptées.

Il défend l'attractivité du territoire genevois, en renforçant notamment le marketing territorial ainsi que le développement de nouveaux réseaux et en particulier le dispositif de soutien à l'innovation.

A. Adapter et renforcer le cadre actuel afin de pouvoir répondre aux nouvelles réalités économiques

A1. Nouvelle stratégie économique cantonale

L'élaboration d'une stratégie économique pour Genève découle de la nécessité de disposer d'une planification et d'une vision claire pour l'avenir économique du canton.

Il revient en effet à l'État d'offrir un cadre et une direction qui réduisent l'incertitude et favorisent un environnement plus lisible et stable pour les affaires et les investissements. Par ailleurs, l'État joue un rôle clé dans l'établissement de conditions favorables au développement économique et sociétal. En ce sens, une stratégie économique vise à créer un environnement propice à un développement harmonieux et durable, soulignant l'importance de l'action de l'État même dans un contexte de liberté économique.

Plus globalement, l'élaboration d'une stratégie économique pour Genève est essentielle pour fournir un cadre clair et cohérent, pour favoriser la stabilité et la confiance, pour encourager la collaboration et l'innovation et pour un développement économique durable du canton.

Aujourd'hui, au vu des grandes transitions auxquelles nous faisons face, la rédaction d'une nouvelle stratégie est nécessaire. En effet, les innovations technologiques récentes transforment des secteurs entiers, créent de nouveaux marchés et rendent obsolètes certaines industries. De même, les changements dans la composition démographique, en particulier le vieillissement de la population, vont avoir d'importantes implications pour notre tissu économique. Enfin, la prise en compte croissante des questions de durabilité dans la réglementation implique que les stratégies économiques intègrent des objectifs de développement durable et envisagent des modèles économiques plus adaptés.

La nouvelle stratégie économique se doit donc d'intégrer ces évolutions, en capitalisant sur les nouvelles opportunités et en atténuant les risques associés aux potentielles perturbations.

A2. Refonte de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi

La loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco) cadre l'action du canton en matière de promotion économique depuis janvier 2000. Bien qu'elle ait été amendée à diverses reprises depuis lors, elle n'a jamais fait l'objet d'une réflexion de fond sur son actualisation au vu des modifications substantielles du contexte et des défis que les entrepreneuses et entrepreneurs affrontent. Au même titre que la Stratégie économique cantonale, la loi doit intégrer les modifications majeures induites par les transitions socio-économiques et environnementales.

Ainsi, une fois le travail de concertation relatif à l'actualisation de la stratégie économique cantonale effectué, il conviendra de donner le cadre légal nécessaire pour répondre aux besoins et enjeux identifiés. Outre les grandes transitions mentionnées ci-dessus, la loi doit fournir le cadre adapté aux modifications du rôle de l'État et de l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI, ancien nom de la DG DERI). La révision et l'actualisation de la LDévEco s'inséreront dans ce contexte.

B. Stimuler l'innovation et développer des clusters et pôles d'excellence

B1. Stimulation de l'innovation au sein du tissu économique genevois

Dans un monde toujours plus complexe et concurrentiel, l'innovation constitue à la fois le moteur d'un territoire en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée mais également la clé pour faire face aux nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés. Ceci est d'autant plus saillant dans un pays, et en particulier dans un canton, qui doit compenser sa cherté structurelle par son inventivité pour maintenir la compétitivité de ses entreprises.

Dans ce contexte, deux axes stratégiques doivent guider les actions en la matière :

l'innovation comme vecteur d'accompagnement des grandes transitions ;

et l'innovation comme vecteur de renforcement de la place économique et de création d'emplois.

À cet effet, un plan directeur de l'innovation doit être élaboré et mis en œuvre dès 2025, en étroite collaboration avec les parties prenantes de ce domaine. Pour ce faire, le département organisera en mai et à l'automne 2024 les « Rencontres de l'innovation » avec comme objectif d'identifier les leviers permettant de favoriser et d'accélérer le développement de l'innovation à Genève tout en définissant les axes d'amélioration nécessaires.

B2. Développement du pôle de compétences des sciences de la vie

Pour créer un environnement propice au développement des sciences de la vie, notamment dans le domaine des neurosciences, il est essentiel de faciliter la transition entre la recherche académique et son application pratique dans le monde des affaires. Cela implique de soutenir la création d'un environnement entrepreneurial dynamique où les découvertes scientifiques peuvent être transformées en innovations commerciales viables au Campus Biotech.

Cet environnement entrepreneurial doit être développé dans des espaces favorables aux échanges, aux rencontres et au développement des idées. Dans cette perspective, le statut de zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) pourrait être contraignant et devrait être reconsidéré. Le DEE travaillera avec toutes les parties prenantes afin de proposer une vision qui puisse porter le développement de cet écosystème.

Le DEE souhaite renforcer un écosystème dans le domaine des sciences de la vie, en mettant l'accent sur les neurosciences, la santé mentale et la santé numérique. Cela favorisera le développement de start-up et le transfert de technologies vers les entreprises existantes par le biais de programme de collaboration.

Dans ce cadre, le DEE soutient la mise à disposition de laboratoires pour les start-up dans le nouveau bâtiment B4 et la création d'une animation par la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).



B3. Élaboration d'un plan d'action stratégique pour le développement du secteur philanthropique

Au cours des 20 dernières années, le secteur des fondations en Suisse a connu une transformation notable, marquée par une augmentation constante du nombre de fondations, une professionnalisation accrue et une ouverture à l'innovation. Le patrimoine des fondations en Suisse a vécu une croissance constante, doublant en dix ans pour atteindre près de 140 milliards de francs suisses en 2022. Genève, avec 1'367 fondations en 2023, se classe dorénavant 3ème au niveau national et témoigne de la meilleure croissance nette annuelle, reflétant son attractivité et son potentiel de développement dans le secteur philanthropique.

Pour maintenir voire accroître son attractivité, Genève doit encore intensifier ses efforts pour développer sa place philanthropique. Pour cela elle pourra se baser sur une étude du Centre en philanthropie de l'Université de Genève, en cours, afin de déterminer les éventuels leviers à mettre en place par le Canton de Genève pour maintenir son positionnement en tant que place centrale de la philanthropie en Suisse.

B4. Création d'un cluster des industries créatives

En partenariat avec l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), le DEE soutiendra et accompagnera la création d'une plateforme fédératrice pour les quelques 14'000 entreprises locales couvrant toute la chaîne de valeur du secteur des industries créatives, et l'établissement d'un cluster basé sur des partenariats public-privé impliquant les acteurs étatiques, académiques et privés.

La stratégie s'intègre également à la démarche plus large de création d'une identité territoriale propre à Genève pour renforcer la visibilité et la cohésion de l'écosystème créatif. De plus, l'essor des technologies récentes, en parti-

culier dans le domaine de l'intelligence artificielle, souligne l'importance cruciale de préparer les jeunes à un marché du travail en constante évolution. Des programmes de formation adaptés aux industries créatives, tels que les arts, le design, la musique, le théâtre et la danse, sont essentiels pour développer des compétences et stimuler l'innovation.

Notre ambition de faire de Genève un hub européen des industries innovantes et créatives permettra de stimuler l'emploi, l'innovation, et la croissance économique, tout en renforçant la stature internationale de la Suisse dans ce secteur.

C. Soutenir l'attractivité du territoire genevois

C1. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial

Dans un environnement globalisé marqué par une concurrence territoriale accrue, Genève doit se distinguer par une démarche proactive visant à valoriser ses atouts uniques et à renforcer son attractivité.

Cette stratégie de marketing territorial doit permettre de définir un positionnement distinctif et clair, qui capitalise sur ses qualités uniques telles que sa position de centre mondial de la diplomatie, de la paix et de la coopération internationale, ses atouts économiques, son cadre réglementaire favorable et son écosystème d'innovation.

Ce positionnement stratégique est essentiel pour se démarquer des compétiteurs nationaux et internationaux et pour attirer talents, entreprises et investisseurs. L'objectif est de soutenir le développement de la croissance, la compétitivité et la résilience du canton, en anticipant les évolutions futures sans attendre que des problèmes d'attractivité majeurs surviennent.

C2. Soutien au secteur événementiel

Avec la pandémie de COVID-19 et les difficultés de déplacement dues aux restrictions sanitaires, puis le déclenchement de la guerre en Ukraine et la crise énergétique subséquente, le secteur événementiel genevois a souffert.

Les attentes des bénéficiaires ont durablement changé : les participants qui se déplacent pour assister à des événements souhaitent aujourd'hui le faire en minimisant les impacts sur l'environnement. Il faut dès lors, pour garantir l'attractivité de ce secteur crucial pour l'économie genevoise, imaginer des modèles d'événements innovants qui répondent à ces nouvelles préoccupations.

Dans cette optique, les collaborations et les synergies entre les différentes parties prenantes du secteur doivent être renforcées. Ainsi des « Assises des Business Events » (événements

pour professionnels) seront organisées en 2024 pour permettre de faire avancer la cohérence et l'unité entre les acteurs genevois, améliorer la gouvernance des événements et, de manière générale, assurer une coordination efficace pour l'accueil des grands événements à Genève.

La Fondation Genève Tourisme et Congrès est une partie prenante importante à tout le processus de réflexion. De nouvelles prestations seront proposées aux organisateurs d'événements professionnels leur permettant d'évaluer et de minimiser l'impact environnemental, social et économique de leurs événements, d'identifier des améliorations potentielles, ou encore d'optimiser le flux d'événements, de simplifier leur organisation et d'améliorer la visibilité des disponibilités des lieux d'accueil genevois.

C3. Soutien au maintien et au développement du tissu industriel genevois en accélérant la mutation des zones industrielles en écoParcs

Avec l'appui de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), le concept d'écoParc sera adapté et implanté de façon proactive dans les zones industrielles et artisanales du canton afin de répondre aux besoins des entreprises et de renforcer un tissu économique dynamique et diversifié.

Vu l'exiguïté du territoire et la nécessité de répondre à l'importante demande des entreprises, notamment le relogement des industries et artisans de la zone Praille-Acacias-Vernet (PAV), la pression sur le foncier s'accroît. En favorisant notamment une meilleure utilisation du sol et des surfaces ainsi qu'une optimisation des infrastruc-

tures et des ressources, le concept d'écoParc apporte une réponse concrète aux défis actuels. Il s'agit d'un concept d'aménagement et de gouvernance qui vise à appliquer les principes du développement durable au secteur de l'industrie et de l'artisanat. Il repose sur cinq axes : une gouvernance participative, une stratégie d'implantation visant la mixité des entreprises, la mutualisation et la coopération interentreprises, des constructions à faible impact environnemental et un cadre de vie de qualité pour les entreprises, les usagers et les riverains.

L'objectif est de maintenir les 80'000 emplois que représentent ces zones, à savoir 16% de notre PIB.

D. Accompagner les entreprises dans leurs différentes transitions

D1. Accompagnement des entreprises dans leur transition vers des modèles d'affaires durables

Fondés sur des expériences pilotes et en partenariat avec des experts du secteur privé ainsi que les associations professionnelles, le DEE met en place des programmes d'accompagnement à l'adaptation et à la transition des modèles d'affaires en ciblant l'efficacité, la responsabilité sociale, les achats responsables ou la mise en place d'outils tels que les bilans carbone.

Nous souhaitons également promouvoir la durabilité des modèles d'affaires ainsi que la transition énergétique auprès des entreprises accompagnées par le dispositif de soutien aux entreprises composé de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI).

D2. Coursus de formation en économie numérique

Dans le prolongement des actions de sensibilisation et d'information sur la responsabilité numérique des entreprises déjà initiées par le DEE, plusieurs offres de formation délivrées à la Haute École de Gestion (HEG) permettront d'approfondir les notions dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, la blockchain ou l'Open Data.

En outre, une formation spécifique à la vente en ligne destinée à ce secteur est développée afin de permettre à tous les commerces genevois de s'assurer une présence sur le web, de les épauler dans le démarrage de la vente en ligne et de leur permettre de mieux gérer leur commerce à l'heure du numérique.





S'adapter et répondre aux enjeux de l'évolution du marché du travail

Le DEE renforce l'employabilité et favorise la réinsertion en encourageant notamment des formations tout au long de la vie professionnelle.

Il encourage les entreprises genevoises dans l'anticipation et la planification de leurs besoins en main-d'œuvre et en compétences, s'appuyant sur le constat selon lequel l'économie fait face à un marché du travail en perpétuelle évolution.

Il encourage l'évaluation et l'identification des métiers de demain, notamment en lien avec les grandes transitions démographique, numérique et écologique, ainsi que dans les secteurs à pénurie de main-d'œuvre.

Il renforce le soutien au développement des formations professionnelles en collaboration avec les partenaires sociaux, les entreprises et les branches professionnelles, ainsi que les instituts de formation.

E. Maintenir et renforcer l'employabilité

E1. Renforcement des allocations de formations fédérales (AFO)

Les AFO prévues par l'assurance-chômage visent à permettre aux personnes âgées d'au moins 30 ans (voire 25 ans dans des cas fondés) d'acquérir la formation de base – de type CFC ou AFP – qui leur manque ou d'adapter leur formation de base aux besoins du marché du travail. Les AFO couvrent la différence entre le salaire mensuel brut et le salaire d'apprentissage versé par l'entreprise durant le temps nécessaire à la formation (2, 3 ou 4 ans selon l'apprentissage).

Jusqu'à présent, entre 30 et 40 nouvelles AFO sont attribuées annuellement, ce qui est faible compte tenu du nombre de personnes potentiellement éligibles. Aussi, afin d'encourager la qualification et de mieux répondre aux besoins du marché du travail, le DEE souhaite renforcer le dispositif fédéral par un complément financier cantonal. Un travail sera également effectué avec les entreprises afin que cette mesure permette concrètement à ces dernières d'augmenter le nombre de places de formation disponibles.

E2. Développement des voies de formation et de reconversion

Les opportunités de formation seront renforcées, notamment en milieu professionnel, afin de promouvoir l'employabilité et de faciliter la reconversion professionnelle pour remédier à la pénurie de travailleuses et travailleurs qualifiés dans des secteurs tels que l'informatique, la santé, le social, la transition écologique, l'hôtellerie ou la restauration. L'augmentation ou le maintien de l'employa-

bilité des travailleuses et travailleurs permettront également de répondre aux nouveaux besoins identifiés des entreprises.

Dans ce contexte, les opportunités de formation continue et de reconversion devront être renforcées, en particulier via des micro-certifications à forte valeur ajoutée « métiers ».

E3. Réforme des emplois de solidarité (EdS)

Afin de renforcer le dispositif de passerelles vers le marché du travail ordinaire, de nouveaux postes de travail en insertion seront créés en faveur des personnes en fin de droit de chômage ou qui émergent à l'aide sociale.

Ces postes seront principalement créés dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre, avec pour objectif le retour sur le marché du travail ordi-

naire. Des emplois « valeur travail » seront également prévus par le dispositif, en vue d'une intégration des personnes fragilisées dans le marché du travail complémentaire.

La réforme sera menée en concertation avec l'ensemble des partenaires dont les principaux employeurs EdS.

E4. Étude de la mise en œuvre d'un compte individuel de formation pour encourager la formation d'adulte

La mesure consiste en un dispositif permettant à chaque individu d'accéder à des formations et de développer ses compétences tout au long de sa carrière professionnelle.

Il s'agira de doter chaque individu, généralement dès son entrée sur le marché du travail, d'un compte personnel. Ce compte sera en prin-

cipe alimenté par des contributions financières, à la charge de l'employeur, du salarié, voire des fonds publics. Les fonds disponibles sur le compte pourront être utilisés pour financer des formations professionnelles, des apprentissages, des bilans de compétences, etc. Les formations éligibles seront définies en fonction des besoins du marché du travail et des priorités cantonales.

E5. Refonte de la loi cantonale en matière de chômage (LMC)

Cette refonte de la loi cantonale en matière de chômage (LMC) devra mettre un accent particulier sur le dispositif cantonal de prestations en faveur des personnes en fin de droit de chômage ou émargeant à l'aide sociale. Il s'agira de renfor-

cer le dispositif de passerelles vers le marché du travail ordinaire en tenant compte des besoins des entreprises, en particulier dans les secteurs professionnels en pénurie de main-d'œuvre.

F. Anticiper les besoins des entreprises

F1. Gestion prospective des compétences et des ressources

Face à un marché du travail en perpétuelle évolution, le DEE veut encourager les entreprises genevoises dans l'anticipation et la planification de leurs besoins en main-d'œuvre et compétences.

La mise en place d'une gestion prospective des ressources humaines permettra de prévenir les

déséquilibres entre offre et demande de compétences. Cette mesure se traduira par de la sensibilisation, mais également le développement de formations et d'outils pratiques, en collaboration avec les associations professionnelles.



Accompagner et encadrer les mutations de la société en termes d'économie et d'emploi

Le DEE répond aux mutations de la société en termes économique et d'emploi.

Il lutte contre les conditions de travail contraires au droit et s'assure d'une concurrence loyale entre les différents acteurs.

Il simplifie l'administration et par là même la vie des administrées et administrés pour être à leur service.

Il travaille de concert avec les partenaires sociaux, dans l'objectif de favoriser l'élaboration de solutions tripartites.

G1. Refonte de la LRDBHD

La loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), entrée en vigueur en 2015, régit les activités des entreprises vouées à la restauration et/ou au débit de boissons à consommer sur place, à l'hébergement, ou encore au divertissement public. Les intérêts publics visés par la LRDBHD sont multiples. On mentionnera ici notamment la santé publique, l'ordre public, la tranquillité publique et le respect des conditions de travail. La loi vise dès lors tant la protection des riveraines et riverains que celle des consommatrices et consommateurs, dont les mineurs, et celle des travailleuses et travailleurs.

La LRDBHD est une loi dense ce qui rend sa lecture et son application parfois complexe. Un des objectifs principaux de la révision sera de simplifier - tant pour les administrées, administrés que pour l'administration - sa lisibilité et son application. Sa refonte visera également à améliorer la cohabitation autour des établissements publics et concilier ainsi les besoins des habitantes et habitants, la promotion de villes animées et la rentabilité économique des conditions d'exploitation d'un établissement public, à promouvoir une concurrence loyale et à assurer la protection du personnel.

La refonte de la LRDBHD sera élaborée en concertation avec les milieux professionnels intéressés, les partenaires sociaux ainsi que les communes genevoises.

G2. Garantie de la conformité dans l'économie de plateformes

L'économie de plateformes a modifié, de manière importante, les habitudes en matière de consommation, mais également l'organisation du travail. Si elle répond à une demande des consommatrices et consommateurs et peut être créatrice d'emplois, elle soulève également des questions en matière de conditions de travail.

Une analyse du fonctionnement des typologies de plateformes sera effectuée afin de garantir la conformité des conditions de travail et de leur personnel.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Secrétariat général
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)
Place de la Taconnerie 7
CP 3962
1211 Genève 3
T. +41 22 327 92 10

DEE-SG-secretariat@etat.ge.ch

